

Charte pour la parité entre les Femmes et les Hommes dans la filière des événements professionnels

Préambule

La filière des événements professionnels joue un rôle fondamental dans le dynamisme économique et l'attractivité. Afin de promouvoir une industrie plus inclusive et plus équitable, il est impératif de garantir l'égalité entre les Femmes et les Hommes. Cette charte a pour vocation de définir les principes et engagements nécessaires pour atteindre cet objectif.

En signant cette charte, les dirigeants des entreprises s'engagent à opérer des actions permettant de mesurer une trajectoire progressive chaque année afin d'atteindre l'ensemble de critères au plus tard en 2029 et à communiquer les informations tous les ans à Unimev à partir de l'exercice 2027.

Principes Fondamentaux

1.Principe.

L'égalité Femmes-Hommes est un pilier essentiel de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et un objectif de développement durable (ODD 5) ¹ des Nations Unies. C'est un principe de justice et d'équité et un engagement envers les droits humains fondamentaux. Promouvoir cette égalité, c'est soutenir des valeurs universelles.

2. Respect et Dignité.

Tous les collaborateurs et collaboratrices doivent être traités avec respect et dignité, indépendamment de leur sexe. (ODD 8)²

3. Égalité des Chances.

Les entreprises doivent assurer l'égalité des chances en matière d'embauche, de formation, de promotion et de conditions de travail. (ODD 10)³

4. Non-discrimination.

Toute forme de discrimination fondée sur le sexe est strictement interdite. Les entreprises s'engagent à instaurer un environnement de travail inclusif. (ODD 10)

Engagements des Entreprises

1. Recrutement et Carrière.

- Garantir des processus de recrutement transparents et équitables.
- Promouvoir l'égalité des genres dans l'accès aux postes de direction et de décision.
- Mettre en place des programmes de mentorat et de formation pour encourager les carrières des femmes.

2. Rémunération Équitable.

- Comparer la rémunération moyenne des hommes et des femmes pour une CSP et une expérience équivalentes.
- Atteindre 40% de femmes parmi les 10 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise.
- Assurer une rémunération égale pour un travail de valeur égale.
- Réaliser régulièrement des vérifications relatives à l'équité salariale entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale et corriger les écarts rapidement le cas échéant.
- Atteindre 40% de femmes aux postes de direction et de management.
- Atteindre 40% de femmes dans les instances dirigeantes (conseil d'administration et/ou comité de direction).
- Agir pour atteindre une équité entre les femmes et les hommes dans le % de promotion de l'année.

3. Conditions de Travail.

- Offrir des conditions de travail adaptées favorisant l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

4. Formation et Sensibilisation.

- Mettre en place des programmes de formation pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de l'égalité des genres. Prévention et Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles
- Instaurer des mécanismes de signalement sûrs et confidentiels pour les cas de harcèlement ou de discrimination.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les situations de sexisme, de harcèlement sexuel ou moral.

5. Suivi et Évaluation

- Établir des indicateurs de suivi pour mesurer les progrès en matière d'égalité des genres.
- Communiquer annuellement à Unimev les data relatives aux actions menées et aux résultats obtenus en termes d'égalité des genres afin qu'Unimev rédige un rapport consolidé pour la profession. Reprendre à minima les 5 catégories d'indicateurs liés à la charte.

Nous, entreprises de la filière des événements professionnels, nous engageons par cette charte à promouvoir activement l'égalité entre les Femmes et les Hommes. Nous croyons fermement que la diversité et l'inclusion sont des atouts majeurs pour l'innovation, la performance et la cohésion sociale au sein de notre secteur.

¹ ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - L'Agenda 2030 en France

² ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - L'Agenda 2030 en France

³ ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein - L'Agenda 2030 en France